



Préserver la biodiversité, les espaces naturels et les ressources


METTRE EN OEUVRE UN PLAN DE GESTION DURABLE DE LA FORÊT COMMUNALE CONCILIANT ENJEUX ÉCONOMIQUES, RESSOURCES ET BIODIVERSITÉ

<p>Contexte et constat</p>	<p>La forêt communale représente actuellement 1193 ha. Elle se doit d'être un modèle de gestion forestière durable tant sur la prise en compte de l'environnement que sur des exploitations forestières exemplaires. Elle doit être intégratrice et tenir compte de tous les usagers et acteurs du territoire.</p> <p>Sa gestion doit anticiper et répondre aux effets des changements climatiques qui la rendent vulnérable au dépérissement et aux incendies.</p>		
<p>Description</p>	<p>L'action consiste à assurer une gestion forestière durable et exemplaire, elle se décline comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des coupes de bois en maintenant des îlots de vieux bois, du bois mort au sol, en respectant les lisières, les peuplements en place et les voies d'accès et en favorisant la résilience de l'écosystème forestier, - Réaliser des travaux sylvicoles permettant de garantir un couvert forestier continu et la diversité des espèces d'arbres, - Identifier, maintenir et assurer une gestion adaptée des zones de protection (îlots de sénescence, RNN de Tueda, peuplements en libre évolution), - Surveiller au titre de la police de l'environnement notamment dans les zones protégées, - Protéger les espèces protégées, - Faire relever du Régime Forestier les parcelles communales qui le justifient, - Mener des études permettant d'améliorer les connaissances et la gestion durable, - Respecter le cahier des charges PEFC. 		
<p>Pilote</p>	<p>Office National des forêts <i>(en tant que gestionnaire des forêts communales)</i></p> 	<p>Partenaires</p>	<p>Commune des Allues</p> 



Préserver la biodiversité, les espaces naturels et les ressources

Calendrier prévisionnel	2022	2023	2024	2025
	X	X	X	X
Moyens financiers	Montant Global : 880 000 € HT (100 000 € HT pour les travaux en forêt et 120 000 € pour les coupes de bois par an). <i>Pour mémoire, 20 000 € par an de plantation à partir de 2023 (action 3-2-2)</i>			
	2022	2023	2024	2025
	<i>Montant prévisionnel (HT)</i>			
	220 000 €	220 000 €	220 000 €	220 000 €
	<i>Financement prévisionnel (HT)</i>			
	Sylv'acctes : 10000 € AutoF Recettes de bois	Sylv'acctes : 10000 € AutoF Recettes de bois	Sylv'acctes : 10000 € AutoF Recettes de bois	Sylv'acctes : 10000 € AutoF Recettes de bois
Moyens humains	Besoins humains ONF : TFT, ouvriers, Entreprises de travaux forestiers, stagiaires			
Risques identifiés	Acceptabilité sociale des coupes (lien avec l'action 3.2.5) Gestion des moyens humains Rapidité des mutations en cours en lien avec le changement climatique Gestion des forêts privées attenantes			
Actions liées	Action 3.2.2 - Adapter les peuplements forestiers aux effets du changement climatique			

Bénéfices attendus				
Pistes pour le prochain plan d'action (après 2025)	<ul style="list-style-type: none"> - Continuer à adapter les forêts au changement climatique, continuer à appliquer le plan de gestion révisé, continuer les études - Mener des actions de gestion sur la forêt privée 			
Indicateurs de suivi annuel	2022	2023	2024	2025
	Surfaces forêts soumises : + 1000 ha	2000 m ³ exploités et 15 ha de travaux	Plan de gestion révisé	Plan de gestion révisé
	2000 m ³ exploités et 15 ha de travaux	Arbres bios conservés : 1000	2000 m ³ exploités et 15 ha de travaux	2000 m ³ exploités et 15 ha de travaux
	Arbres bios conservés : 50	Etudes réalisées	Arbres bios conservés : 1000	Etudes réalisées
Adhésion PEFC		Etudes réalisées		
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration de nouvelles surface relevant du RF/plan de gestion 2017 : +1000 ha - Surface de travaux réalisés : 60 ha ; volumes exploités : 2000 m³/an - Respect des volumes prévus au plan de gestion - Arbres bios conservés : 2000 et études réalisées sur les arbres à conserver - Adhésion PEFC 			
Info / Focus carbone	/			